MALLEMORT
DE PROVENCE

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

2024_054_PM

Objet : Demande d'occupation du domaine public espace vert devant la salle Dany « association de peinture »

Le Maire de la Commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,
Vu le Code de la Route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que R417-10,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

Considérant la demande formulée par Madame Isabelle OUENSANGA présidente de l'association « de peinture » sise à Mallemort, sollicitant l'autorisation d'utiliser le domaine public, espace vert situé devant la salle Dany afin d'organiser une exposition sur la Durance du :

Lundi 29 avril au lundi 13 mai 2024

Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des usagers.

ARRETE :

Article 1 : L'association « de peinture » sise à Mallemort présidée par madame Isabelle OUENSANGA est autorisée à utiliser le domaine public espace vert situé devant la salle Dany à Mallemort afin d'installer des panneaux en structure bois pour faire une exposition sur l'historique de la Durance **du 29 avril au 13 mai 2024.**

Article 2 : A cette occasion la pétitionnaire s'assurera que les panneaux soient solidement arrimés.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera mise en place par le pétitionnaire pour permettre l'application du présent arrêté.

Article 4 : Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Directrice Générale des services
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Une copie sera adressée à :
- Association de peinture

Fait à Mallemort, le 19/04/2024

Maire de Mallemort
Hélène GENTE

MAIRIE DE MALLEMORT (B.-du-Rh.)